

# La commune d'Akanda (Gabon) : entre le *rural* et l'*urbain*

Laetitia Guylia ROGOMBE

Enseignante-chercheure

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée et de Conseil  
(LAGRAC),

Université Omar Bongo, Libreville, Gabon,  
rogombelaety@gmail.com

## Résumé

*Ces dernières années, de facto, la ville de Libreville a connu une croissance spatiale exponentielle orientée vers ses périphéries sud, nord et est. La partie nord de Libreville a été érigée en commune, suite à l'Ordonnance n°008/PR/2013 du 21 février 2013 portant suppression du département du Cap, de la commune du Cap Estérias et création de la Commune d'Akanda dans le département du Komo-Mondah. Le passage du rural à l'urbain mérite d'y être examiné. Au-delà des informations factuelles sur le nord de Libreville, il s'agit de s'interroger sur le statut de cette partie du Grand Libreville. Pour répondre à ces préoccupations, ont été mises à contribution, d'une part, la consultation des documents administratifs et cartographiques et des articles scientifiques et, d'autre part, la collecte des données d'entretiens avec les administrateurs locaux et des observations sur le terrain. Les résultats montrent que des marqueurs de la ruralité sont toujours présents dans l'espace urbain. Cela explique la dualité rural-urbain d'une jeune commune située près et dans des aires protégées. Ainsi, sont ici en conciliation le développement urbain et la conservation de l'environnement.*

*Mots clés : Libreville, Akanda, Rural, Urbain, Ville, Village.*

---

## Abstract

*In recent years, de facto, the city of Libreville has experienced exponential spatial growth oriented towards its southern, northern and eastern outskirts. The northern part of Libreville was established as a commune, following Ordinance No. 008/PR/2013 of February 21, 2013 abolishing the department of Cap, the commune of Cap Estérias and creating the Commune of Akanda in the department of Komo-Mondah. The shift from rural to urban is worth examining. Beyond the factual information on the north of Libreville, it is a question of questioning the status of this part of Greater Libreville. To respond to these concerns, contributions were made, on the one hand, to the consultation of administrative and cartographic documents and scientific articles and, on the other hand, the collection of data from interviews with local administrators and observations on field. The results show that*

*markers of rurality are still present in the urban space. This explains the rural-urban duality of a young municipality located near and in protected areas. So, are here in conciliation urban development and environmental conservation.*

*Keywords : Libreville, Akanda, Rural, Urban, City, Village.*

---

## **Introduction**

Le monde devient majoritairement urbain. « Dès sa création, et sous l'effet de l'accroissement de la population humaine, de ses besoins, du développement de l'économie résidentielle, des changements dans les mentalités et du développement technique, la ville ne cesse de s'agrandir. L'ampleur du mouvement d'urbanisation s'est manifestée dans l'ensemble des centres urbains et dans leurs périphéries qui s'étendent à un rythme effréné » (Agejedad, 2009 : 6). En effet, la population urbaine ne cesse de croître, consommant de plus en plus d'espace. Depuis 2007, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus d'êtres humains vivent dans les villes que dans les zones rurales. Considérée comme un ensemble morphologique, physionomique, social et culturel différencié, la ville est un milieu complexe, dynamique et aux caractéristiques spécifiques. Dans un contexte de mondialisation, les espaces ruraux connaissent de profondes transformations. Ces territoires sont de plus en plus liés à l'espace urbain et intégrés à ce dernier. Les transformations de la ville et des différents types de territoire paraissent découler de l'essence même du phénomène urbain. Dans son sens commun, l'urbanisation renvoie au fait d'urbaniser, c'est-à-dire au fait de transformer un espace en zone urbaine. L'urbanisation serait alors un phénomène spatial ; et l'étalement urbain, combiné à la recomposition de villes, remodèle la géographie en fabriquant des territoires hybrides, ni urbains ni ruraux.

L'objectif ici est d'analyser une commune qui est dans l'entre-deux : à la fois un espace dans le rural et un espace dans l'urbain. En effet, autrefois, le nord de Libreville était une forêt composée de villages et de campements, et caractérisé par des activités primaires et soumis à toutes sortes de convoitises. D'abord, l'étude est introduite sur l'étalement urbain de Libreville. Ensuite, une mise en évidence de la dualité de la jeune commune d'Akanda malgré son statut et l'examen

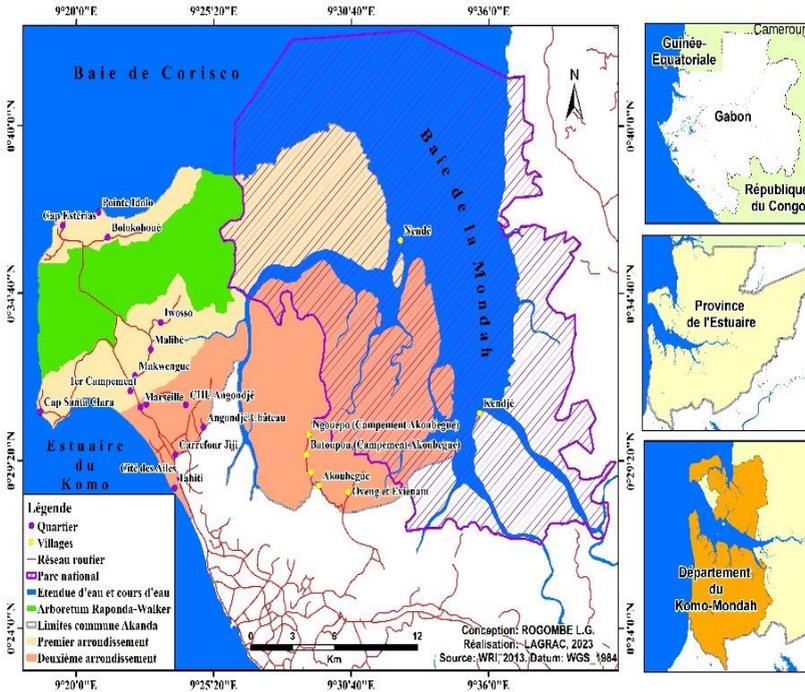
du passage du rural à l'urbain apparaissent dignes d'intérêt. Enfin, il est procédé à l'identification des caractéristiques de l'urbanité d'une commune située dans le « *parc* ».

## 1. Localisation de la commune d'akanda

Avec environ 45530 ha, la commune d'Akanda est située dans le département du Komo-Mondah dans la province de l'Estuaire, au nord de Libreville, sur la côte nord-ouest du Gabon (Figure 1, ci-après). Elle marque l'entrée de l'Estuaire du fleuve Komo au Gabon, au niveau du Cap Estérias. Elle est limitée à l'Est par la rivière Tsini, au Nord-Est par le Parc National d'Akanda, au Nord et Nord-Ouest par l'Arboretum Raponda Walker. Sa délimitation Ouest est la rive droite de l'estuaire du fleuve Komo, qui lui donne une ouverture sur l'océan Atlantique.

La structure géologique de la région est faite de dépôts sédimentaires de deux types : les sédiments anciens précambriens, qui constituent le Système de la Noya, et les sédiments créacés tertiaires. Cette région s'étend sur une topographie de plaine relativement plane reposant sur une portion du bassin sédimentaire côtier. Les points les plus élevés sont à 41 m côté océanique au nord d'Otendé, 51 m vers le continent au nord-est de Malibé II et 40 m au sud d'Angondjé vers Libreville ; soit une altitude moyenne de 25 m.

**Figure 1 : Localisation de la commune d'Akanda**



Cette topographie relativement plane est comprise entre 0 et 25 m d'altitude. Les reliefs élevés sont rares, la région étant caractérisée par de basses altitudes, et les parties les plus basses correspondant aux lits des cours d'eau. Néanmoins, de légères ondulations marquent le paysage au milieu de plusieurs rivières. Le réseau hydrographique est dense, s'articulant autour des rivières ou chenaux de marées aux débits faibles. Des cours d'eau plus grands aux plus petits, retenons : *primo*, Ambowé, Angondjé et Ambouchou/Ntsini, débouchant sur l'Estuaire de la Mondah à l'est ; *secundo*, Abaga, Ewendja, Bagna ou Mabagna et Mamboumba se jetant dans la Baie de Corisco au nord ; et enfin, *tertio*, à l'ouest, les rivières Simba, ayant pour exutoire l'estuaire du Komo, et Otendé, Ntana et Idakogo sur la façade atlantique. Les pentes sont assez fortes au niveau des berges des rivières, et sur la façade littorale Ouest du Cap Estérias au

Cap Santa Clara à petites falaises côtières d'une quinzaine de mètres maximales de commandement.

Bénéficiant d'un climat équatorial de transition de type austral, le nord de Libreville est caractérisé par sa forte pluviométrie, d'où une longue saison pluvieuse de 9 mois (mi-septembre à mi-juin) et une saison sèche de 3 mois (mi-juin à mi-septembre). Les précipitations sont abondantes, soit environ 2 500 mm par an ; des inondations sont enregistrées. Le couvert végétal présente plusieurs types de formations, ci-après : la forêt secondaire homogène et la forêt littorale instituées en aires protégées. Les marais maritimes à forêts de mangrove sont développés aux bords des rivières ou chenaux de marées.

Erigée en commune de plein exercice, cette périphérie nord de Libreville est en proie à une urbanisation accélérée et incontrôlée. Ladite urbanisation ne supprime par l'espace rural et le mode de vie présent sur place, antérieurement à son arrivée. Les marqueurs de la ruralité sont encore visibles dans l'espace récemment urbanisé, à travers certaines activités et la typologie de l'habitat. La lecture du découpage de la commune d'Akanda permet de distinguer un réel déséquilibre entre les deux arrondissements.

Le premier arrondissement est composé des quartiers Avorbam, Beaulieu, Cap Estérias, 1er Campement, Cap Santa Clara, Bolokouboué, Batoupou, Marseille, etc. Proche de Libreville, le deuxième arrondissement a pour quartiers Angondjé, Okala, Delta Postal, Sablière, Jiji, Sherko et Entraco. « En effet, le second arrondissement, totalement urbanisé avec plus de 75% de la population, isole les quartiers d'Avorbam, la Sablière et Angondjé du premier arrondissement, quasi vide avec une polarisation autour du Cap Estérias » (Koumba Mabert, 2014 : 55).

## 2. Matériels et méthodes

L'étude de la commune d'Akanda s'appuie sur deux méthodes de collecte de données : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La première étape est la recension de la littérature, qui a consisté à identifier une documentation portant sur des sujets en lien

avec des objectifs semblables aux nôtres. Un vaste corpus de documents a été analysé, notamment : des articles scientifiques, des écrits relatifs à l'aménagement, le Journal Officiel de la République Gabonaise et les textes de lois. Leur analyse a servi à reconstituer le statut du nord de Libreville, à travers les textes législatifs créant et supprimant le département du Cap et la commune du Cap Estérias, et celui créant la commune Akanda. Les documents de planification (plan directeur, guide du développement durable, Smart code et plan de secteur) et autres (Simard M., 2012 ; Koumba Mabert B. D., 2014 et UICN, 2015) ont été mis à contribution.

La deuxième étape a servi à l'observation directe et au recueil des données sur le terrain, complétée par des entretiens exploratoires conduits avec les chefs de quartiers et les personnels administratifs. La réalisation des cartes (échelle 1/1000 000) a été conçue à partir des données auxiliaires de l'Institut National de Cartographie (INC), de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), des lois administratives privées et publiques et des imageries satellitaires. Le traitement et l'analyse des données ont servi à la réalisation de la cartographie, d'une part, des communes du Cap et d'Akanda et, d'autre part, des classements et reclassements de la Forêt Classée de la Mondah. La recension de la littérature, couplée avec l'enquête de terrain, la cartographie et la consultation des différents recensements administratifs réalisés dans le pays en 1993 et 2013 ont fait constater que, malgré le statut de commune de plein exercice, Akanda conserve une part de ruralité.

### **3. La commune ruraine d'akanda**

Les résultats des investigations et analyses portent sur trois aspects. D'abord, est présentée la formation de la commune d'Akanda, qui tire ses origines de l'étalement urbain de Libreville. Ensuite, est vue son évolution progressive du village à la ville. Enfin, sont abordés les rapports enchevêtrés entre l'urbanisation et l'environnement dans le contexte de la commune d'Akanda.

### *3.1. Les origines : l'étalement urbain de Libreville*

Libreville n'est pas en reste, face à ce phénomène spatial d'extension de la ville sur son pourtour qu'est l'étalement urbain. La conquête des espaces périurbains a évolué à la fin des années 1990 et surtout depuis 2009, favorisée par les aménagements routiers et la mise en place de nouvelles communes que sont Akanda et Ntoum. En s'étalant, Libreville recouvre d'anciens espaces ruraux alentours d'abord vers le sud, puis vers l'est et, enfin, vers le nord donnant ainsi le Grand Libreville. Si le taux d'urbanisation du pays est l'un des plus élevés d'Afrique, avec 85 % des populations résidant en ville, cette agglomération regroupe 53 % de la population du pays (RGPL, 2013). Cette explosion démographique, alimentée par une forte immigration et une dévitalisation de l'arrière-pays, a eu un effet de levier sur le développement spatial de la ville. En effet, celle-ci monopolise les activités économiques, contribuant à hauteur de 64% au PIB du pays hors pétrole et à l'emploi avec 51% des travailleurs.

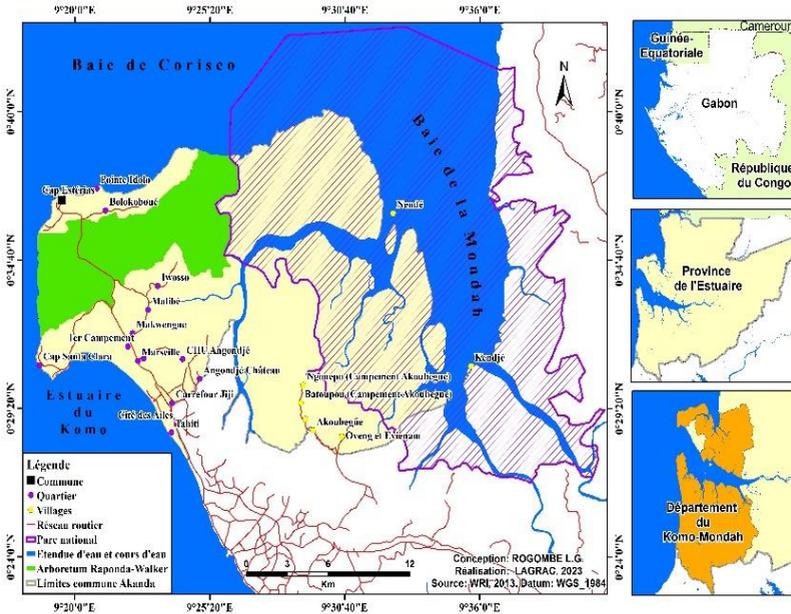
Pour contrebalancer le poids de Libreville, les communes d'Owendo, de Ntoum et d'Akanda, qui forment le Grand Libreville, furent créées. Dans cette optique, le Nord de Libreville est devenu une commune de plein exercice en 2013 ; suite à l'ordonnance n°008/PR/2013 du 21 février 2013 portant suppression du département du Cap Estérias et de la commune du Cap, et création de la commune d'Akanda. L'urbanisation est donc un fait démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population, mais aussi un phénomène spatial et également social et économique.

Depuis quelques années, la périphérie Nord devient une zone de forte poussée d'urbanisation en direction du Cap Estérias où elle s'étale jusque dans les aires protégées. « Ayant joué pendant longtemps un rôle important dans la protection de l'environnement, la forêt classée de la Mondah a permis de freiner cette pression sur le foncier durant plusieurs années. Les différentes opérations de déclassement et reclassement de cette forêt n'ont pas permis de gérer durablement cette partie du territoire au nord de Libreville » (Koumba Mabert, 2014 : 49). La création en 2002 du parc national d'Akanda n'a fait qu'exacerber cette pression.

### 3.2. Akanda : du village à la ville

Autrefois, le nord de Libreville était constitué d'un massif forestier : la Forêt de la Mondah. Après 1960, il constituait un regroupement de villages, avec trois cantons administrés par la préfecture d'IKoy-Ntsini à Ntoun. La loi n°035/2005 du 4 janvier 2006 crée deux autres départements : celui du Cap et celui du Komo Océan, à partir d'une subdivision de l'ancien département du Komo Mondah. La commune du Cap Estérias (Figure 2, ci-après) ne gérait que le premier arrondissement, tandis que le second était toujours sous la charge de la préfecture de Ntoun. Cette loi est devenue caduque, après l'adoption de l'ordonnance n°008/PR/2013 du 21 février 2013 portant suppression du département du Cap, de la commune du Cap-Estérias et création de la commune d'Akanda.

Figure 2 : La commune du Cap-Estérias



Le nord de Libreville n'était qu'une forêt du district du Komo-Mondah. Ainsi a-t-il été le site choisi par le Centre de Formation du Personnel Forestier (CFPF) pour faire pousser de jeunes arbres,

principalement l'Okoumé, destinés à être replantés ou à recevoir des greffes. Créé en 1953, le Centre de Formation du Personnel Forestier avait pour objectif initial la formation des boussoliers-topographes et des abatteurs nationaux Gabon. En 1959, le CFPPF est devenu l'Ecole Forestière du Cap-Estérias. En 1967, l'Ecole Forestière du Cap-Estérias se mue en un Institut National d'Etudes Forestières (INEF), avec une vocation sous-régionale et une diversification de sa formation, car intégrant dans ses programmes la gestion des ressources halieutiques. En 1976, l'INEF devient l'Ecole Nationale de Eaux et Forêts (ENEF).

Les premiers habitants du Cap Estérias sont les peuples *Benga*, *Sékiani* et *Fang*. Les *Benga*, selon la tradition la plus répandue, tireraient leur nom du verbe *ibenga* qui signifie « suivre ». La zone occupée par les *Benga* comprend les caps Bolokoboué, Estérias et Santa-Clara, soit une superficie de 30 km<sup>2</sup>. Des trois caps, c'est le Cap-Estérias qui abrite la plus grande concentration de *Benga*. Par la suite, sont arrivés les peuples *Nzébi* et *Kota*, avant les *Punu*, *Obamba*, *Téké*, etc. Les nouveaux arrivants constatent que les « autochtones », principalement les *Benga*, ne vivent que de pêche et de chasse et utilisent avec ingéniosité leur environnement pour le préserver. A ces activités, ils ajoutent les cultures nouvelles à partir des plantations, et la récolte du vin de palme ayant fait la renommée du Premier Campement. La pêche des silures, crevettes, etc. était surtout pratiquée par les femmes. Depuis, les rivières ont tari à cause de l'exploitation abusive du sol par des constructions ne respectant pas les normes environnementales et foncières.

De caractère rural, avec le couvert forestier et l'émiettement des regroupements humains d'à peine 10 habitants/km<sup>2</sup> vivant des travaux champêtres, la zone reçoit les influences de la capitale Libreville par la route principale desservant l'ENEF jusqu'au Cap Estérias. En 1993, la population de cette partie du Komo-Mondah est estimée à 13.531 habitants (RGPH, 1993). A la fin de l'année 2010, le nord de Libreville connaît une augmentation considérable de sa population ; celle-ci passant à 34.548 (RGPL, 2013), avec pour conséquence majeure l'étalement spatial.

Par sa situation, son accès relativement facile et sa richesse en Okoumé, la Forêt de la Mondah attirait l'intérêt des exploitants forestiers depuis le début du siècle. La « Société des bois de la Mondah » (SBM), une des plus importantes compagnies forestières du Gabon à l'époque, détenait en 1929 un « Permis de coupes industrielles » sur 12 400 ha dans l'aire de l'actuelle FCM et à l'Est (Mengone Ango, 2007 : 24). Ce permis englobait la partie qui formera plus tard la Forêt Classée de la Mondah. Mais, face à une exploitation incontrôlée et abusive, les autorités en charge de la gestion forestière décident de retirer le permis à la SBM en 1934. Pour faire face à la dégradation accentuée, la forêt va être mise sous réserve par l'Arrêté n°175 du 21 février 1934, pour des mesures de conservation en vue d'un aménagement (PAFCM, 2005 : 7). De 1943 à 1953, le Service Technique des Forêts d'Okoumé *Aucoumea klaineana* (STFO) constata que le sol sableux du nord-est de la Mondah était moins fertile. Il préféra donc se concentrer sur la zone fertile d'environ 10 200 hectares, qui sera classée le 16 février 1951 pour devenir la Forêt Classée de la Mondah (FCM) conformément à l'article 5 du décret du 20 Mai 1946. La FCM est située sur l'extrémité nord-ouest d'une presqu'île entourée par la Baie de Corisco au Nord, la Baie de Mondah à l'Est, l'Estuaire du Gabon au sud et l'océan Atlantique à l'ouest.

Initialement classée et, « quoiqu'exploitée de longue date (1929), la FCM forme un écosystème forestier relictuel particulièrement intéressant du fait, *primo*, de la diversité floristique et de la forte proportion d'endémiques rencontrés, *secundo* de sa proximité avec la côte et, *tertio*, de sa proximité avec Libreville » (UICN, 2015 : 15). L'arrêté n°1297/SF du 24 octobre 1967 avait déclassé trois parcelles de la FCM. La première parcelle était de 1575 ha au nord et au nord-est de la FCM, la deuxième de 675 ha au sud, et la troisième de 25 ha réduisant *de facto* sa surface totale à 7975 ha.

Le déclassement de 2 225 ha en 1967 annonce déjà la dégradation de la FCM, dégradation qui prend de l'envergure à partir de 1970 avec l'installation de cultures, l'ouverture de nombreuses carrières de sable et la création d'habitations permanentes et de structures villageoises autour des camps d'ouvriers (Mengone Ango, 2007 : 26). Ces déclassements permettront à l'Etat d'initier des projets tels que le

Programme National de Construction de Logements pour les Agents Civils de l'Etat (PROCLACE) sur le site de Marseille II (route du Cap Estérias). L'échec dudit projet a laissé un espace vide déforesté et rapidement conquis. En effet, « Dans les années qui suivent, les milieux naturels furent mis à contribution au travers de diverses activités : production agricole, extension de l'habitat, extraction de produits forestiers, extraction de matériaux » (UICN, 2015 : 15).

Cette commune rurale du Cap Estérias était composée de nombreux villages et campements. Sous le coup des multiples reclassements et déclassements, dont il a été victime, et la pression humaine, le massif forestier de la Mondah a connu un rétrécissement. « Les usagers de cet espace étaient divers, notamment : les exploitants des carrières de sable, la présence militaire, les populations suburbaines et non-résidents pionniers, les populations de Libreville à faible revenu, les populations « autochtones » des groupes *Bengas* et *Sékianis*, les familles d'ouvriers des premiers chantiers, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts » (UICN, 2015 : 16). Malgré le caractère rural, « la FCM est l'objet de nombreuses convoitises des tradi-praticiens, cultivateurs, promoteurs immobiliers, etc., qui y sont attirés, pour récolter des feuilles ou des écorces d'arbre pour des soins indigènes ou négocier un lopin de terre ou encore exploiter l'okoumé. Des militaires y ont même aménagé des périmètres d'entraînement » (Indjieley, 2015). Autant y sont présentes des communautés étrangères africaines, qui pratiquaient l'agriculture et, aussi, l'exploitation illicite du bois dans la zone de Cap Caravane.

« C'est également en 1967 que fut produit le premier plan d'aménagement pour la FCM par le projet FAO/PNUD *Développement Forestier du Gabon*. Ce plan FAO/GAB/6/CTFT 5 *Plan Vannier* concernait la période de 1971 à 1982. Malheureusement, ce plan ne fut pas appliqué » (Hamelin et Lanteigne, 2011 : 23). Depuis lors, il survint une exploitation anarchique et marquée par les nouveaux utilisateurs qui envahirent l'espace non surveillé, ajoutant une pression supplémentaire beaucoup dommageable que celle exercée traditionnellement par les populations résidentes. L'expansion rapide de Libreville augmenta la demande en produits vivriers, forestiers et en matériaux de construction (sables et terres de remblais ou latérites).

A travers le décret n°01403/PR/MEFCR du 17 octobre 1983 annulant les arrêtés n°956/PR/MEFCR du 4 août 1977 et n°692/PR/MEF du 24 mars 1980 portant déclassement de trois parcelles de la forêt classée de la Mondah, l'Etat octroie à la FCM sa superficie initiale définie par l'arrêté n°348/SF du 16 février 1951, modifié par l'arrêté n°01297/ISF du 24 octobre 1967. Ainsi « la Brigade de la Forêt Classée de la Mondah » avait été créée pour sauvegarder cet espace menacé par les activités humaines. Malheureusement, celle-ci ne pourra pas freiner le processus de dégradation enclenché plus tôt. Après plusieurs actes de classements et déclassés, les limites actuelles de la FCM sont définies par le décret n° 34/PR/MEFEPEPN du 22 janvier 2004. D'une superficie initiale de 10200 hectares lors de son classement le 16/02/1951, la Forêt Classée de la Mondah couvre aujourd'hui un territoire de 5390 hectares. Ainsi, la limite FCM à l'Ouest est constituée par l'océan Atlantique; au Sud et à l'Est par la route de Malibé 2 et au Nord par la route de Bolokoboué (PAFCM, 2005 : 8).

Tous ces déclassements vont entraîner une arrivée massive de population, avec une occupation illégale et accélérée des espaces vacants et une surexploitation des ressources. « L'exploitation du sable demeure de loin la plus préoccupante de ces convoitises à cause de la pression qui s'exerce sur la ressource, donc sur l'environnement » (Indjieley, 2015). Autrefois, les sablières s'étendaient le long de la façade atlantique, depuis la pointe d'Owendo au sud de Libreville jusqu'à la baie de la Mondah au nord. Actuellement, matérialisée par l'extraction du sable, de la latérite, du gravier, du rotin, le sciage du bois, une agriculture sur brûlis, des dépotoirs anarchiques d'ordures ménagères et industrielles et l'occupation illégale des parcelles, la pression humaine a réduit ce massif forestier qui ne couvre plus qu'environ 2000 hectares.

En décembre 2002, dix avant la création de la commune d'Akanda, un décret créait le Parc National d'Akanda pour la protection de la biodiversité dans la Baie de la Mondah. Afin d'être toujours en adéquation avec cette volonté de préservation, le Gouvernement gabonais, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), décide de la création de l'Arboretum Raponda Walker (ARW) par décret n° 460/PR/MEF du 12 octobre 2012. Cet

arboretum naitra sur les cendres de la Forêt Classée de la Mondah, permettant de renforcer le statut de protection d'une grande partie de la forêt, et d'impliquer l'Agence Nationale de Parcs Nationaux (ANPN) dans sa gestion. Ainsi, pour reconquérir certains de ces espaces le Gouvernement, à travers le projet Arc d'Emeraude, a décidé de reprendre la partie nord-est de l'arboretum d'une superficie d'environ 1800 ha, alors même qu'elle constitue un vivier pour les populations de Malibé I et Malibé II et les campements environnants. Cette opération résulte de la volonté de conservation-restauration de la biodiversité. Elle permet également de protéger les zones de sable, dont la surexploitation a eu des conséquences sur l'environnement ; à l'exemple des débordements de la rivière Ivinda dans le village éponyme.

Sur le plan socio-économique, le nord de Libreville est peu dense, éloigné des services et tourné vers l'agriculture. Les activités économiques sont très peu développées et peu diversifiées, on retrouve: l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche traditionnelle, l'exploitation des carrières de sable, la production de charbon de bois et la cueillette. L'enquête socio-économiques précise qu'il est pratiqué une agriculture sur brulis qui fournit les produit vivriers comme la banane, le manioc, l'arachide (PAFCM, 2005 : 13). En plus du Cap Esterias, du Cap Santa Clara, du Premier campement et des Malibés, on retrouve plusieurs villages et campements dans la FCM. Ces résidents pratiquent l'agriculture, la chasse, la pêche, la production de charbon, l'exploitation ligneuse et non ligneuse ainsi que leurs rites traditionnels. Les produits issus de ces productions sont consommés localement et on en fait également le commerce sur le marché du Premier Campement (au bord de la route) et à Libreville (Hamelin et Lanteigne, 2011 : 30).

Les infrastructures de base telles que les routes, les hôpitaux, les écoles, l'accès à l'eau potable et l'électricité sont quasi inexistantes. Les lieux sont accessibles par une seule voie allant de l'aéroport International Léon MBA au Cap Estérias. Mais entre 2008 et 2013, l'habitat a progressé dans un milieu initialement rural. Entre les deux dates, le couvert forestier a reculé, le bâti s'est développé, et le parcellaire est apparu mieux marqué et étendu. Ces initiatives ont offert aussi l'avantage d'atténuer le choc provoqué par le contact des

ruraux avec la ville, l'habitat étant aménagé sur d'anciennes terres agricoles loties par des propriétaires coutumiers reconvertis en promoteurs fonciers.

### **3.3. Akanda : entre urbanisation et environnement**

Initialement commune rurale, le nord de Libreville est devenu une commune urbaine. En effet, d'une manière concomitante, la commune d'Akanda a été créée par le décret n°008/PR/2013 du 21 février 2013 avec la suppression du département du Cap et de la commune du Cap Estérias. Ses deux arrondissements ont été créés et définis par le décret n°701/PR/MISPID du 17 juillet 2013 fixant leurs limites et leurs sièges. L'une des conséquences immédiates de cette création est que les anciens villages, dont l'occupation remonte à plusieurs décennies comme le Cap Estérias, Santa-Clara, Malibé ou encore Abaga, sont devenus des quartiers de la nouvelle commune. En quelques années, la commune d'Akanda est devenue un centre attractif avec ses services, ses commerces, ses flux de marchandises venant des campagnes et de la capitale. Cette commune littorale a trois façades : une façade estuarienne autour de la Sablière et du Cap Santa Clara, une façade océanique matérialisée par le Cap Estérias et une façade fluviale à travers la Mondah sur toute sa bordure Est. En forme de presqu'île, cet ensemble est quasiment entouré d'eau. Comme la majorité des villes littorales, Akanda subit une forte pression urbaine.

Le premier arrondissement a pour siège le Cap Estérias situé au nord-ouest de la presqu'île. Il comprend le territoire naguère de la commune du Cap Estérias, une grande partie du département du Cap, le premier Campement et l'Île Mbanié (Baie de Corisco). Sa superficie totale est de 23.800 ha, dont 70,35 % consacrés aux aires protégées (Arboretum Raponda Walker et Parc National Akanda). Cette circonscription administrative demeure encore moins pourvue en services fonctionnels. Les administrations présentes sont situées au quartier Cap Estérias, à savoir : la mairie du premier arrondissement, la préfecture de police, l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), et le poste de surveillance de la Marine Nationale.

Le deuxième premier arrondissement, constitué des quartiers Sablière, Angondjè et Avorbam, a pour siège Angondjè. Cette

seconde division administrative s'étend sur 21.730 ha, dont 46% dédiés au Parc National d'Akanda. Elle concentre la plus grande partie de la population et d'activités tertiaires de l'ensemble de la commune, du fait qu'elle s'inscrit dans le continuum du processus d'urbanisation de Libreville. Elle abrite l'Hôtel de ville de la commune et la mairie du deuxième arrondissement.

Ainsi, les anciens villages sont devenus des quartiers urbains, et leurs populations des citadins. Après sa création en 2013, la commune d'Akanda a vu sa population augmenter. Ce flux des populations est dû majoritairement à des habitants des communes de Libreville et d'Owendo. La population de cette nouvelle commune a été de 34.548 habitants (RGPL, 2013) inégalement répartie entre les deux arrondissements, soit : 4.407 habitants au premier et 30.141 habitants au deuxième. L'inégale répartition spatiale de la population pose des problèmes de développement et, notamment, d'aménagement. La nouvelle commune d'Akanda dispose d'un plan directeur et d'un plan de secteur. Le plan de secteur prévoit la mise en place de la zone de croissance contrôlée en périphérie et concentrique aux limites sud de l'Arboretum Raponda Walker. Le respect des zones humides, qui séparent Angondjé de Malibé, représente un réel défi, compte-tenu de la dynamique d'occupation en cours.

Aussi, les politiques de logement de l'Etat en faveur de la zone d'Akanda ont largement contribué à l'extension dans ladite commune. Cela a été le cas du Programme de Construction de Logements pour les Agents Civils de l'Etat (PROCLACE) élaboré par le Ministère de la Planification en 2000. Ce projet de construction de 5200 logements sur un site de 500 hectares situé au nord de Libreville, mis en place par le Gouvernement, devait accueillir environ 30.000 personnes ; soit 6.000 ménages gabonais de 5 membres chacun. En plus des logements, étaient prévus également la construction d'un ensemble d'équipements sociaux (école, collège, centre de santé, centre commercial, etc.) et l'aménagement de la zone de manière à apporter aux populations un maximum de confort (eau potable, électricité, téléphone,...). Le projet n'étant pas allé à son terme, il a toutefois permis la réalisation de quelques lotissements et l'aménagement des voiries. Le développement de l'habitat précaire

observé juxtapose les quartiers résidentiels à Angondjé Château, Angondjé Village, Beaulieu, Avorbam, Les Tsanguettes, Sherko,... Ce contraste est visible dans toute la commune, où la diversité de l'habitat renvoie à la diversité sociale. Ainsi, les plus démunis se sont installés dans et près des zones de conservation de la nature devenues des espaces fortement sollicités par des personnes à la recherche d'espace à construire.

La ville est le lieu de la diversité et la mixité de fonctions. La commune se caractérise par les fonctions : résidentielle, d'activités de commerce et de services, de loisir. La fonction résidentielle est remplie par l'ensemble des quartiers du deuxième arrondissement. Celui-ci connaît une progression fulgurante de son tissu urbain avec des quartiers planifiés, des routes rectilignes dont certaines ont vu leur achèvement en 2012 avec les travaux de construction liés à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2012). Les fonctions tertiaires sont présentes avec le développement du secteur bancaire et la présence de centres commerciaux. Outre ces fonctions, il y a également la fonction d'éducation avec deux grandes écoles, à savoir : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et l'Institut Sous-régional Multisectoriel de Technologie Appliquée de Planification et Évaluation de Projet (ISTA) de la CEMAC, et des établissements d'enseignement des premier et second degrés. Enfin, la commune d'Akanda offre aussi les fonctions de loisirs. Les plages de la Sablière et du Cap Santa Clara attirent tous les week-ends les populations de Libreville et des quartiers environnants ; et le Cap Estérias est un site apprécié par les touristes occidentaux. « À côté de ces activités, la pratique de la pêche est exercée sur ce territoire, notamment à la Sablière et dans la baie de la Mondah. On peut également évoquer le développement d'une activité nouvelle au Gabon : l'ostréiculture, pratiquée entre le Cap Santa Clara et la pointe Bolokouboué par un exploitant français » (Koumba Mabert, 2014 : 56).

La croissance urbaine dans la commune d'Akanda va de pair avec l'inaccessibilité d'une frange de la population aux services de base. La zone est encline à un stress hydrique, à un réseau électrique mal distribué de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG), et un service d'assainissement dysfonctionnel. En effet, ces services sont

surtout opérationnels le long des voies principales de circulation, car plus on s'en éloigne moins on y a accès. Les problèmes posés par l'approvisionnement en eau sont fortement liés à l'extension de la ville. Ceux-ci sont plus exacerbés en saison sèche ; aussi, les populations ont-elles recours aux puits pour la lessive et la vaisselle. L'électricité est le plus souvent de mauvaise qualité avec des baisses de tension régulière, et des branchements anarchiques souvent mal exécutés par les populations. Le ramassage des ordures ménagères se fait le long des axes principaux praticables et où les bacs à ordures sont alignés. Les populations, se trouvant loin de ces axes, parcourent de longues distances à pied avec les ordures pour les jeter dans les bacs à ordures ; par contre, d'autres les jettent dans la nature. L'accroissement de la population, l'extension des zones imperméabilisées et le développement des activités sont à l'origine d'écoulements considérables d'eaux de ruissellement et d'eaux usées domestiques. Une bonne partie de la commune est construite sur une zone où il y a beaucoup d'eau. Rappelons ici que, d'une part, le réseau hydrographique est très dense et, d'autre part, plusieurs de ces cours d'eau sont perturbés et entravés par plusieurs constructions faites non loin des lits de rivières, voire même dans des marécages. La zone est sujette aux inondations, lors des épisodes de précipitations abondantes.

Ayant bénéficié de certains programmes de construction de logement, d'aménagement d'infrastructures routières et des équipements collectifs, l'étalement de la commune d'Akanda a des effets sur les écosystèmes. Cette urbanisation agit sur l'environnement par le recul préoccupant des espaces naturels inévitablement grignotés par les lotissements et les zones d'activités. Dévoreuse d'espaces, son avancée transforme progressivement les espaces naturels en sols artificiels, perturbant de ce fait l'équilibre écologique de la zone. S'agrandissant et s'étalant, Akanda n'est pas qu'une commune littorale. Elle est aussi le siège des aires protégées, avec le Parc National Akanda et l'Arboretum Raponda Walker créés pour la conservation de la biodiversité et sur lesquels le front urbain exerce une importante pression. Ainsi, la croissance démographique s'est accompagnée d'une extension soutenue, ayant fait de ces

milieux naturels des bassins d'accueil d'une urbanisation non maîtrisée.

Le Parc National d'Akanda (PNA), d'environ 54000 ha (Décret n°608/PR/MEFEPENP du 30 Août 2002), est localisé au nord-est de Libreville et borde la Baie de la Mondah et la Baie de Corisco. La loi 003/ 2007 sur les parcs nationaux a permis son inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale (site Ramsar) depuis le 2 février 2007 (Plan de gestion du PNA, 2014-2018 : 11). Il est classé aire protégée de Catégorie II de l'IUCN et, de ce fait, reconnu du point de vue national et international. Le Parc National d'Akanda est caractérisé par une diversité élevée d'habitats naturels, du fait d'une couverture végétale variée et peu modifiée par l'exploitation forestière. Il renferme d'importantes ressources naturelles renouvelables. Les forêts de mangrove autour de Libreville, à Akanda notamment, représentent d'importantes nurseries pour plusieurs espèces de poissons de mer. La création du parc protège ces mangroves assurant une ressource alimentaire pour les hommes pour plusieurs générations. Les vasières du parc sont un des sites d'hivernage les plus importants d'Afrique pour des milliers de limicoles européens migrateurs. Le parc est un refuge important pour les dauphins à bosse de l'Atlantique (*Souza teuszii*), les tortues vertes (*Chelonia Mydas*) et le lamantin (*Trichechus senegalensis*) présent en très petit nombre et menacé. Le parc héberge aussi de nombreuses plantes endémiques parmi lesquelles des orchidées rares, des palmiers dattiers et autres plantes. Comme pour tous les parcs du pays, sa gestion est assurée par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

A ce jour, aucun village n'existe à l'intérieur du Parc National d'Akanda. Toutefois, une vingtaine de campements y est présente. A l'origine, appartenant aux autochtones depuis plusieurs générations, ces campements ont commencé à être habités par des Nigériens, pratiquant la pêche, notamment à Assimba, Moka et Kendjé. Le déguerpissement de l'île Moka en 2012 n'a eu pour seul effet que de les repousser hors des limites du parc et n'a en rien changé à la pression exercée sur les ressources halieutiques du parc ; raison principale de leur attrait pour la zone (Plan de Gestion PNA, 2014-2018 : 21). Cependant, à la périphérie du parc sont maintenant

présents plusieurs villages et quartiers. Les populations locales, vivant dans les campements et les villages autour du parc national, pratiquent plusieurs activités de subsistance et/ou commerciales, basées principalement sur la pêche, l'agriculture, l'élevage, la chasse et le sciage artisanal de bois. La pêche est l'activité la plus pratiquée dans le parc et ses environs.

S'agissant encore du Parc National d'Akanda, des conflits ont été recensés portant notamment sur : la fermeture de carrières de sables, l'interdiction de sciage des arbres et d'exploitation du charbon de bois, dans les villages de Malibé 1 et Malibé 2 ; l'interdiction de pêcher le mulot et le bossu, la présence de résidences secondaires dans ou à la limite du parc national et la présence de cimetières. Ces situations et les problèmes y relatifs commandent : d'une part, d'examiner les multiples facteurs sociétaux et économiques mis en jeu et, d'autre part, d'explorer les conséquences sur l'environnement et sur la qualité de vie des générations présentes et futures. Cela doit être fait en prenant en compte l'ampleur de l'évolution des espaces périurbains en un temps relativement court.

D'une superficie de 6.747 ha, l'Arboretum Raponda Walker (ARW) assure la protection de la dernière partie de la forêt pluviale de la Mondah (UICN, 2015 :15). Il constitue une coupure verte à l'urbanisation, parce qu'il est en contact direct avec certaines des zones les plus actives d'extension périurbaine de « Libreville ». A l'Ouest, il comprend une façade maritime importante au sein du patrimoine côtier de la péninsule de Libreville. Le Cap Estérias au Nord-Ouest connaît également le développement de résidences secondaires de bord de mer. Le Cap Santa Clara, au Sud-Ouest, est également soumis à une importante pression foncière, en continuité des espaces déjà saturés ou en voie de saturation du secteur balnéaire de la Sablière. Ayant entraîné le déclassement de deux parcelles, le décret n°34/PR/MEFEPEPN du 22 janvier 2004 soumet la Pointe Idolo à une très forte pression anthropique due à sa position privilégiée sur le littoral. L'écosystème de mangroves de la pointe Idolo est impacté par les activités humaines pratiquées, en particulier celles relatives à la spéculation foncière pour la construction des infrastructures touristiques d'hôtellerie et de villégiature.

Dans la commune d'Akanda, la manifestation la plus tangible de la croissance urbaine est la consommation d'espace par la ville au détriment du milieu rural environnant. La croissance démographique provoque une pression sur l'environnement traduite par la destruction du milieu naturel. Celui-ci subit les assauts de l'urbanisation manifestés par la destruction des écosystèmes de mangroves, l'extraction du sable, la pollution et les dégradations dues aux eaux usées, aux déchets et à la déforestation. La ville entretient des relations complexes avec son environnement. Cet état de fait est la cause des nombreux conflits existant entre les gestionnaires des aires protégées et les populations quant à l'utilisation et la gestion des ressources et richesses présentes.

#### 4. Discussion

La coexistence du rural et de l'urbain dans la commune d'Akanda fait d'elle une ville duale. « Si la ville se définit relativement et aisément par sa dimension physique, le terme urbain est plus ardu à saisir. L'urbain est l'adjectif qui qualifie ce qui est de la ville ; alors que l'expression rurale se réfère à ce qui appartient à la campagne, territoire essentiellement marqué par l'activité agricole et la très basse densité qui en découle » (Simard, 2012 : 116). « Ville et campagne signifient des entités géographiques distinctes et complémentaires partageant, selon des modalités propres à chacune, des caractères à la fois urbains et ruraux » (Mercier et Cote, 2012 : 17).

Alimentée par une forte immigration et une dévitalisation de l'arrière-pays, la croissance de la population de la capitale gabonaise a eu un effet de levier sur le développement spatial de cette dernière jusque dans ses périphéries. En s'étalant, ses périphéries s'urbanisent en dressant une délimitation de plus en plus floue entre le rural et l'urbain. Le Nord de Libreville est érigé en commune en 2013, suite à l'ordonnance n°008/PR/2013 du 21 février 2013 portant suppression du département du Cap et de la commune du Cap Estérias. Cette dynamique a fait basculer progressivement le rural dans l'urbain.

« La critique du couple urbain-rural se fonde généralement sur le développement d'espaces qui ne se situent plus tout à fait dans l'une ou l'autre des catégories » (Schaffter, 2010). Dans le cas de la commune d'Akanda, l'urbain et le rural sont reliés et ont une certaine cohésion. La première lecture faite est d'ordre fonctionnel. Dans ce registre, l'urbain et le rural se définissent par le rôle particulier qu'ils jouent au sein de la commune. Le caractère fonctionnel se fonde principalement sur des activités ou des affectations spécifiques. Le premier arrondissement d'Akanda est plutôt rural, caractérisé par une agriculture dont la fonction est la production de produits alimentaires destinés à la consommation des populations et au commerce de détail. Par contre, le deuxième arrondissement est marqué par une mixité de fonctions socio-économiques et résidentielles. Outre ces fonctions précitées, d'autres de type touristique et écologique sont aussi présentes dans la commune. Certains aspects de la ruralité sont encore présents, car tradition et modernité se fondent l'une dans l'autre.

Une autre façon de définir l'urbain et le rural est de faire appel à la lecture morphologique. « Ainsi, à l'heure actuelle, tous les types d'habitat et de matériaux de construction sont représentés dans les villages » (Bouet, 1980 : 135). Akanda fait figure d'une commune mi-planifiée mi-spontanée, où cohabitent un habitat traditionnel avec les matériaux locaux et un habitat moderne. En effet, le statut de la zone a changé la morphologie de l'habitat tout en conservant des aspects de la ruralité fabriquant un territoire hybride, ni urbain ni rural.

La commune d'Akanda est une zone rurale, c'est-à-dire une zone anciennement rurale devenue une banlieue suite au développement urbain ; ou à urbanisation lâche d'une région rurale à proximité de Libreville, et dont elle est devenue une banlieue. « Un espace devient géographique quand il a reçu un aménagement spécifique qui le distingue d'un autre, il est d'un grand intérêt pour le géographe d'étudier ce nouvel espace mi-rural et mi-urbain, appelé *rurbanisation* » (Bauer et Roux, 1976 : 21). La commune d'Akanda est le produit de la rurbanisation ou du processus d'urbanisation insidieuse de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées. Elle en remplit les conditions entre autres liées à

l'importation en zone rurale des modes de vie et références culturelles des sociétés urbaines.

« Les formes nouvelles de la croissance périphérique des villes préoccupent les milieux de la recherche urbaine. En particulier, les modalités, mais aussi les effets induits de l'étalement urbain rendent de plus en plus laborieuse la gestion des villes » (Mouafo Djontu, 1994 : 413). En effet, l'étalement urbain modifie l'occupation des sols et la physionomie des campagnes, menace l'agriculture périurbaine, et entraîne des conséquences sur le plan environnemental. Il est un puissant facteur de fragmentation éco-paysagère et un danger pour la biodiversité. L'ampleur du phénomène et ses modalités sont variables d'une ville à l'autre en fonction des facteurs géographiques, sociaux et sociétaux. Malgré ces spécificités, l'étalement urbain est bien un phénomène universel. La croissance démographique en milieu rural a provoqué une pression sur l'environnement. « Dans un contexte où l'extension des espaces bâtis est extrêmement rapide dans la commune d'Akanda, l'Arboretum Raponda Walker et le Parc National d'Akanda sont soumis à de réelles pressions et menaces. Celles-ci ne concernent pas seulement l'intégrité territoriale de ces aires protégées, mais aussi la santé des écosystèmes naturels, milieux récepteurs des externalités environnementales liées au développement urbain, surtout lorsque celui-ci n'est pas accompagné de tout l'équipement nécessaire, notamment en matière d'assainissement et de gestion des effluents urbains » (UICN, 2015 : 19).

Les questions liées à l'environnement, particulièrement la protection de la nature, sont depuis les années 1970-1980 au centre des préoccupations de la communauté internationale. « Enjeu spatial, la ville nécessite une gestion rationnelle de son expansion, ce qui implique la connaissance et la compréhension de ses structures et de leur évolution. La ville repousse incessamment ses limites de plus en plus loin » (Agejedad, 2009 : 5). Elles s'imposent aujourd'hui dans les enjeux planétaires avec les problèmes de changement climatique, d'accroissement de déchets ménagers, de pollution de l'air et de l'eau, de déforestation et d'érosion. La croissance urbaine provoque des perturbations dans les écosystèmes et constitue une menace sérieuse pour la biodiversité. Les villes ont un impact sur la

biodiversité, en ce qu'elles modifient profondément les structures des territoires occupés par elles. Elles jouent un rôle déterminant par la pression qu'elles exercent sur leur environnement direct ou indirect. « L'urbanisation croissante à Angondjé, Okala et Mikolongo a poussé les populations à s'installer dans des zones *non aedificandi*, comme celles des marais à mangroves. Ces dernières sont soumises à plusieurs pressions, essentiellement d'ordre anthropique notamment : le déboisement, les constructions, les macro-déchets et déversements des eaux usées. Les conséquences sont une perte du couvert végétal et une pollution très marquée » (Rogombe et *al.*, 2022 : 192). Aussi, l'artificialisation des sols implique un changement de la nature des sols en engendrant des effets sur l'environnement. « L'extension du tissu urbain entraîne la destruction des habitats naturels, ce qui perturbe de nombreuses espèces animales et végétales dans l'accomplissement de leur cycle de vie. Ce phénomène s'accompagne également d'une imperméabilisation des sols et contribue fortement à l'accroissement des risques d'inondation, augmentant le niveau et la rapidité des crues » (Charlot, 2014 : 193). « L'étalement urbain entraîne une fragmentation des espaces naturels, une rupture de corridors écologiques, un isolement des espèces, et peut, dans certains cas, les menacer, en réduisant leurs habitats en deçà de la taille minimum requise pour leur survie » (Aguejdad, 2009 : 55). La commune d'Akanda est sujette à des inondations, dont les causes sont à la fois naturelles et anthropiques. Le climat est caractérisé par sa forte pluviométrie et l'alternance d'une saison pluvieuse d'environ 9 mois (mi-Septembre à mi-Juin ; entrecoupée d'un fléchissement des précipitations autour de Janvier) et d'une saison sèche (mi-Juin à mi-Septembre). Naturellement déjà présente, l'humidité de sol est soutenue par la présence de multiples cours d'eau. La déforestation, les constructions anarchiques dans les lits des rivières et le déversement des ordures, obstruant celles-ci, sont autant de causes des inondations.

## Conclusion

Autrefois occupé essentiellement de villages et de campements, le nord de Libreville était un massif forestier voué à l'exploitation du

bois, à la recherche-formation, à l'agriculture, etc. En 1951, cette forêt devient la Forêt Classée de la Mondah. Cette dernière, sujette à de nombreuses convoitises, a été l'objet de nombreux classements et déclassements ayant favorisé sa dégradation. En 2002 le Parc National d'Akanda et en 2012 l'Arboretum Raponda Walker sont créés pour conserver cette forêt dotée d'un riche potentiel à la fois faunique et floristique. La croissance de la population de la capitale gabonaise va avoir un effet de levier sur le développement spatial de cette dernière jusque dans ses périphéries. En s'étalant, s'urbanisent ses périphéries rurales. En 2013, le Nord de Libreville devient la commune d'Akanda. Cette commune connaît une forte urbanisation, qui se traduit jusque dans ses limites avec l'Arboretum Raponda Walker et le Parc National d'Akanda avec lesquels elle entretient des relations plurielles. Mais la commune ne se développe pas au même rythme ; car le deuxième arrondissement s'urbanise plus vite que le premier qui conserve une part de sa ruralité d'antan. Cependant, cette urbanisation de la périphérie Nord n'est pas sans conséquences sur les aires protégées. Elle est la cause majeure de la destruction et/ou la perte de la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels et la surexploitation des ressources naturelles. Ainsi, le projet Arc d'Émeraude dans Libreville et ses environs avait été conçu, pour : *primo*, garantir à long terme la contribution des écosystèmes littoraux et des espaces protégés au développement durable de la région ; *secundo*, intégrer les aires protégées parmi les éléments structurants de l'aménagement du territoire et de la réduction des risques de catastrophes naturelles ; et, *tertio*, favoriser la compréhension des services rendus par la nature et la promotion d'activités économiques. Aujourd'hui, les impératifs du développement durable doivent concilier urbanisation et conservation. A cet effet, la commune d'Akanda devait devenir un exemple de ville durable au Gabon, en maîtrisant une urbanisation planifiée en conformité ou en équilibre avec la nature.

### Références bibliographiques

Agejedad Rahim (2009), *Etalement urbain et évaluation de son impact sur la biodiversité, de la reconstitution des trajectoires à la*

*modélisation prospective. Application à une agglomération de taille moyenne : Rennes Métropole*, Thèse de doctorat de Géographie de l'Université Européenne de Bretagne. 2011, 375 p. [HAL Id: tel-00553665 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00553665>]

Arrêté n°348/SF du 16 février 1951 portant classement de la réserve forestière de la Mondah.

Arrêté n°0129/SF du 24 octobre 1967 portant déclassement de trois parcelles de forêt de la forêt classée de la Mondah.

Arrêté n°956/PR/MEFCR/ENEF du 4 août 1977 portant déclassement d'une partie de la forêt classée de la Mondah.

Arrêté n°692/PR/MEF-ENEF du 24 mars 1980 portant déclassement d'une partie de la forêt classée de la Mondah.

Bauer Gérard et Roux Jean-Michel (1976), « *La rurbanisation ou la ville éparpillée* », Paris, Editions du Seuil, 192 p.

Bouet Claude (1980), *Pour une géographie de l'habitat rural du Gabon* », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 130, p. 123-144; doi : <https://doi.org/10.3406/caoum.1980.2937>  
[https://www.persee.fr/doc/caoum\\_0373-5834\\_1980\\_num\\_33\\_130\\_2937](https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1980_num_33_130_2937)

Charlot Antoine (2014), *La nature au cœur de la ville, Victoires éditions* | revue « *Vraiment durable* » 2014/1 n° 5/ 6 | pages 191 à 200, DOI 10.3917/vdur.005.0191 <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2014-1-page-191.htm>

Décret n°01403/PR/MEFCR du 17 octobre 1983 annulant les arrêtés N°956/PR/MEFCR du 4 août 1977 et N° 692/PR/MEF du 24 mars 1980 portant déclassement de trois parcelles de la forêt classée de la Mondah.

Décret n°608/PR/MEFEPENP du 30 Août 2002 portant classement du parc national d'Akanda.

Décret n°34/PR/MEFEPEPN du 22 janvier 2004 portant déclassement de deux parcelles de la forêt classée de la Mondah.

Décret n°0460/PR/MEF du 12 octobre 2012 portant classement de l'Arboretum Raponda Walker.

Hamelin Caroline et Lanteigne Fabien (2011), *Étude diagnostic de la mise en place d'une Forêt modèle au Gabon et identification des utilisateurs et des enjeux sur le territoire*, RAFM, Université Laval, Québec, 62 p.

Indjieley Marius (2015), *Exploitation de ressources naturelles et risques environnementaux à la périphérie de Libreville*, *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 261 | Janvier-Mars 2013, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 06 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/com/6772> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.6772>

Koumba Mabert Brice Didier (2014), *Le territoire d'Akanda : entre conservation et développement urbain*, *Revue Gabonaise de Sociologie*, n° 7, L'Harmattan, pp. 49-75.

Mangin David (2004), *La ville franchisée, formes et structures de la ville contemporaine*, Editions de la Villette, Paris, 480 p.

Mengone Ango Armand Yvon (2007), *Installation des placettes permanentes à but pédagogique pour le suivi de la croissance des peuplements forestiers d'Okoumé : Analyse des résultats préliminaires*, Mémoire Master National en Sciences et Technologies, Agronomie et Agroalimentaire, École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts Centre de Montpellier, 82 p.

Mercier Guy et Côté Michel (2012), *Ville et campagne : deux concepts à l'épreuve de l'étalement urbain*, *Cahiers de géographie du Québec*, 56(157), 125–152. <https://doi.org/10.7202/1012215ar>

Mouafo Djontu (1994), *La périurbanisation : étude comparative Amérique du Nord - Europe occidentale - Afrique noire*, *Cahiers de géographie du Québec*, 38(105), 413–432. <https://doi.org/10.7202/022457ar>

Ordonnance n°018/PR/2007 du 21 août 2007, relative à la gestion respective du département du Cap et de la Commune du Cap-Estérias.

Ordonnance n°008/PR/2013 du 21 février 2013 portant suppression du département du Cap, de la commune du Cap-Estérias et création de la commune d'Akanda.

Parcs Gabon, Plan de gestion du parc national d'Akanda, 2014-2018. WCS, USAID, US Forest Service Department of Agriculture, WWF, US Fish and Wildlife Service, 67 p. [Ramsar.org https://rsis.ramsar.org/files/GA1652\\_mgt1606.pdf](https://rsis.ramsar.org/files/GA1652_mgt1606.pdf)

Querrien Anne et Mangin David (2004), *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, 2004. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, n°99, 2005. Intercommunalité et

intérêt général. p. 135-136 ; [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_2005\\_num\\_99\\_1\\_2634\\_t1\\_0135\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2005_num_99_1_2634_t1_0135_0000_6)

République gabonaise (2005), *Plan d'aménagement de la forêt classée de la Mondah*, Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 95 p.

RGPH (1993), République gabonaise. Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques. Bureau Central du Recensement. *Principaux Résultats*, 96 p.

RGPL (2013), Direction Générale de la Statistique (2015) : *Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013)*. Libreville, 195p. + Annexes.

Rogombé Laetitia Guylia., Lembé Bekalé Aline Joëlle, Mbadanga Michel et Mombo Jean Bernard (2022), *Les facteurs anthropiques de la dégradation des mangroves d'Angondjé, Okala et Mikolongo au nord du Grand Libreville*, *European Scientific Journal, ESJ*, 18 (24), 186. <https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n24p186>

Schaffter Marius (2010), *L'urbain et le rural dans les discours de l'aménagement en Suisse*, *Articulo-Journal of Urban Research* [Online], Special issue 3 | 2010, Online since 04 January 2011, connection on 28 February 2023. URL : <http://journals.openedition.org/articulo/1562> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/articulo.1562>

Simard Martin (2012), *Urbain, rural et milieux transitionnels : les catégories géographiques de la ville diffuse*, *Cahiers de géographie du Québec*, 56(157), 109-124. <https://doi.org/10.7202/1012214ar>

UICN (2015), *Réalisation d'un Diagnostic territorial et Suivi des dynamiques d'Occupation des Sols dans l'Arc d'Émeraude*, Contrat de prestation de service n°03/ANPN/UICN/2014. Rapport, 125 p.